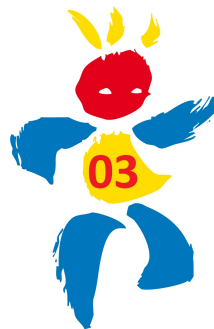


L'information syndicale



Le Bulletin du SNUipp 03



SNUipp-FSU 03

2 rue des conches
03100 Montluçon



Directeur de la publication : Jérémie MAUREL - ISSN 12577952 CPPAP 0717 S 07513 Prix au numéro 1 €

C'est la rentrée !

Suite à la nomination de Madame DERRIAZ, nouvelle Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'Allier en toute fin d'année scolaire dernière, nombreux étaient les dossiers à traiter, plus ou moins dans l'urgence.

Nous regrettons en premier lieu que l'un des « dommages collatéraux » à ce calendrier chargé ait dû être supporté par les fonctionnaires stagiaires étudiants (FSE), qui n'ont connu le lieu et le niveau de leur poste d'affectation et leur tuteur que le 26 août ! Impossible pour ces jeunes collègues venant de toute l'Auvergne de trouver un logement proche de l'école ou de préparer sereinement leur première rentrée...

Jusqu'à mi-juillet, les interventions répétées du SNUipp- FSU 03 ont aidé à la création de 3 demi-postes provisoires pour des écoles surchargées, mais malheureusement pas empêché la fermeture d'autres classes rurales, selon une logique comptable implacable, éloignée de la médiatique « bienveillance » que mériteraient aussi ces petites écoles. Nous avons également eu la confirmation avec la suppression récente d'une classe à Montluçon, de notre crainte que les restructurations d'école ne masquent en fait une volonté de supprimer des postes. On imagine donc bien l'idée sous-jacente à la convention territoriale qui visait à regrouper les écoles rurales !

Nous nous félicitons par contre du recours à toute la liste complémentaire du CRPE 2015 par la Directrice Académique afin de traiter le problème du manque d'enseignants, en particulier de remplaçants, de notre département. Nous souhaitons que soient programmées sur plusieurs années des créations de postes afin de garantir pour tous les enfants la continuité du service public d'éducation. Il serait dans le même temps souhaitable d'annihiler l'idée selon laquelle l'Allier serait un département dont « on ne sort pas ». La contrainte ne contribue pas à l'attrait de notre territoire. C'est au contraire l'inversion de la logique de désertification, directement liée à la suppression progressive des écoles rurales, qui stoppera la fuite des élèves, parents... et enseignants !

Cette rentrée est aussi celle de l'entrée en vigueur des nouveaux programmes de la maternelle. Sur le contenu, le SNUipp s'est globalement félicité de leur rupture avec ceux de 2008 et du rappel de la spécificité de la maternelle. Mais sur la forme, le ministère, qui n'est généralement pas avare en campagnes de communication cinquantaines (et coûteuses!), n'a pas jugé nécessaire d'envoyer aux enseignants une version imprimée de ces programmes ou des (tardifs) documents d'accompagnement. Des économies de bouts de chandelle qui n'aident pas à la formation et interrogent donc sur l'ambition du ministère... C'est dommage !

Enfin, cette rentrée scolaire a été l'occasion pour une délégation de la FSU 03 de rencontrer Marylise Lebranchu, ministre de la fonction publique, et de réaffirmer notre opposition au chantage consistant à devoir signer au préalable le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations, avant de négocier. C'est la raison pour laquelle la FSU 03 a exprimé le souhait que notre Fédération nationale ne signe pas cet accord PPCR afin de continuer à négocier librement.

Jérémie MAUREL

P. 1 : Edito / Sommaire

P. 2 : Le SNUipp dans l'Allier

La RIS, c'est un droit !

Se syndiquer pourquoi faire ?

P. 3 : PAI, PPS, PAP, PPRE... ou DTTS !

Réforme du collège

L'ISAE à 1200€ pour tous !

P. 4 : Les correspondants du SNUipp03

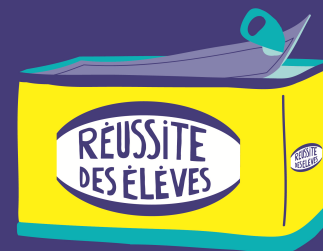
15Ème Université d'Automne

P. 5 : Des élus pour vous représenter !

P. 6 : Agenda / Contact / RESF /

Adhérez !

AVEC VOUS,
ON L'OUVRE !



Le SNUipp-FSU
vous ouvre la voix

Le SNUipp-FSU dans l'Allier, c'est quoi ?

Le Syndicat National Unitaire des Instituteur, des Professeurs des écoles et PEGC est le **1er syndicat des enseignants du 1er degré**.

Il appartient, avec d'autres organisations syndicales à la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

Ce sont ses adhérents qui le font vivre.

Dans l'Allier, ce sont des moyens mis à votre disposition pour vous informer :

- le site internet : <http://03.snuipp.fr>
- une information directe sur les réseaux sociaux
- un journal départemental envoyés à toutes les écoles et aux syndiqués

Les syndiqués reçoivent également le journal départemental de la FSU ainsi que toutes les publications nationales du SNUipp et de la FSU.

Le SNUipp-FSU 03, ce sont surtout des militants qui vous écoutent pour construire des actions, porter vos exigences devant l'administration ou dans les commissions, vous conseiller... grâce aux sièges obtenus lors des élections professionnelles 2014 dans les différentes instances paritaires.

Vous pouvez nous joindre par téléphone, mail ou passer nous rencontrer aux permanences ou lors des réunions d'information syndicale que nous organisons. Nous allons également reprendre nos tournées des écoles, donc n'hésitez pas à nous solliciter !

Nicolas SEM



La Réunion d'Information Syndicale, c'est un droit !

Prochaines RIS :

- **jeudi 24 septembre** à 14h à **Moulins** « spéciale AESH »
- **lundi 12 octobre** de 17h à 20h à **Moulins**
- **mardi 13 octobre** de 16h à 19h à **Montluçon** de 17h à 20h à **Vichy**

Les enseignants du 1er degré ont le droit de participer à 3 réunions par année scolaire dont une pourra correspondre à une demi-journée de classe, les 2 autres ayant lieu en dehors.

Le SNUipp-FSU continue de revendiquer le droit de participer aux RIS pour totalité sur le temps de travail comme c'est le cas pour tous les fonctionnaires.

Se syndiquer, pourquoi faire ?

- Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.
- Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.
- Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.
- Pour changer l'école et la société.
- Pour partager des valeurs et des solidarités.
- Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école.
- Parce qu'on est plus intelligents ensemble.



Ce temps de réunion pourra être décompté du temps de service.

Ce sont des moments privilégiés de rencontre, débat, information **pour TOUT-E-S les enseignant-e-s**, syndiqués ou non.

Comment y participer ?

Il suffit d'envoyer un courrier 48h à l'avance informant votre IEN de votre participation à la réunion d'information syndicale en précisant les horaires et en indiquant sur quel contingent d'heures vous souhaitez la déduire (AFE, concertations).

Les enseignants du 1er degré ont le droit de participer à 3 réunions par année scolaire dont une pourra correspondre à une demi-journée de classe, les 2 autres ayant lieu en dehors.

Le SNUipp-FSU continue de revendiquer le droit de participer aux RIS pour totalité sur le temps de travail comme c'est le cas pour tous les fonctionnaires.



PAI, PPS, PAP et PPRE... ou plutôt DTTS* !

Au fil des ans - puisqu'il faut réduire les dépenses publiques utiles pour rembourser une dette (en grande partie illégitime !) qui gonfle depuis le moment où les États se sont décidés à emprunter sur les marchés financiers forcément indépendants et philanthropes - les moyens humains pour aider les enfants en difficulté s'amenuisent : CAMSP surchargés, RASED désossés et leurs membres abandonnés, PJJ affaiblie, etc...

Mais dans le même temps, les **usines à cases** se développent. Une fois par an, on peut même aller jusqu'à réunir des professionnels à qui on demande de remplir de plus en plus de paperasse plutôt que d'être auprès des enfants.

Donc voilà un nouveau beau dessin pour nous rassurer avec des sigles qui claquent et qui changent au gré des ministres qui passent : PAI, PPS, PAP et PPRE... A chaque situation le ministère a un bon plan.

Certain-e-s collègues continuent de les appeler avec un même acronyme qui à le mérite de rester constant quelque soit les gouvernements : les **DTTS** : Comprenez : Débrouilles Toi Tout Seul... Et si possible, souffre en silence.

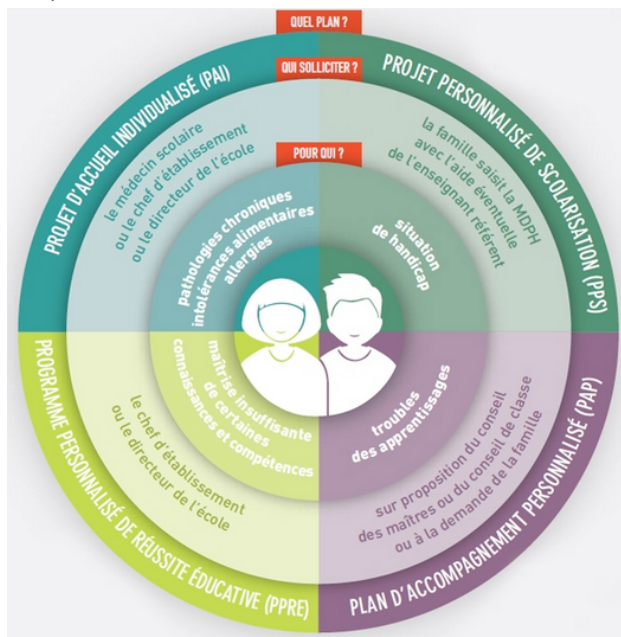
Mieux vaut en rire qu'en pleurer et se battre encore et toujours !

*CAMSP : centre d'action médico sociale précoce

RASED : réseau d'aide aux enfants en difficulté

PJJ : protection judiciaire de la jeunesse

Frédéric PANNE



Réforme des collèges : ça concerne le 1er degré !

La réforme du collège, ce sont **20 % des enseignements obligatoires remplacés** par des « Accompagnements Personnalisés » relevant des « conseils écoles-collèges » pour les 6ème, et par des « Travaux Pratiques Interdisciplinaires », relevant eux de la décision des chefs d'établissement, après avis des conseils pédagogiques en 5ème, 4ème et 3ème. Ce sont aussi **les horaires de TOUTES les disciplines qui pourront varier d'un collège à un autre !**

C'est donc la suite logique de la réforme des rythmes scolaires laquelle a conduit à une multitude d'horaires, mais surtout à des différences profondes entre écoles dans les TAPs devenus des éléments centraux ! (il suffit de voir la manière avec laquelle les écoles de Gannat et Montluçon ont été contraintes à adapter leurs horaires aux exigences de leurs mairies...)

Elle est également à mettre en lien avec le **projet de convention territoriale** proposé l'an passé conditionnant

le gel éventuel des postes dans l'Allier au regroupement des écoles rurales : un contrat départemental, plutôt que la gestion nationale... à lier enfin logiquement à la loi NOTRE de réforme territoriale !

L'idée est donc : plus d'autonomie pour les écoles, maintenant les collèges, (bientôt les lycées!), la gestion étant progressivement donnée à l'échelon territorial et non national !

Car la « réforme du lycée bis », visant à réduire le Bac à un tout petit nombre d'épreuves en transférant l'essentiel de l'enseignement dans des options capitalisables, est dans les tuyaux (rapport parlementaire Bréhier-Nachury).

Nous défendons pour notre part le principe de **service public national** garantissant à chaque enfant, quelque soit le poids économique de son territoire, l'égal accès à l'éducation.

C'est pourquoi pour le SNUipp-FSU 03, c'est NON à cette réforme du collège !

Jérémie Maurel

L'ISAE à 1200 € pour tous, c'est maintenant !



Depuis 2010, le SNUipp-FSU a mené une campagne d'opinion pour faire la vérité sur le déclassé salarial des enseignants du primaire.

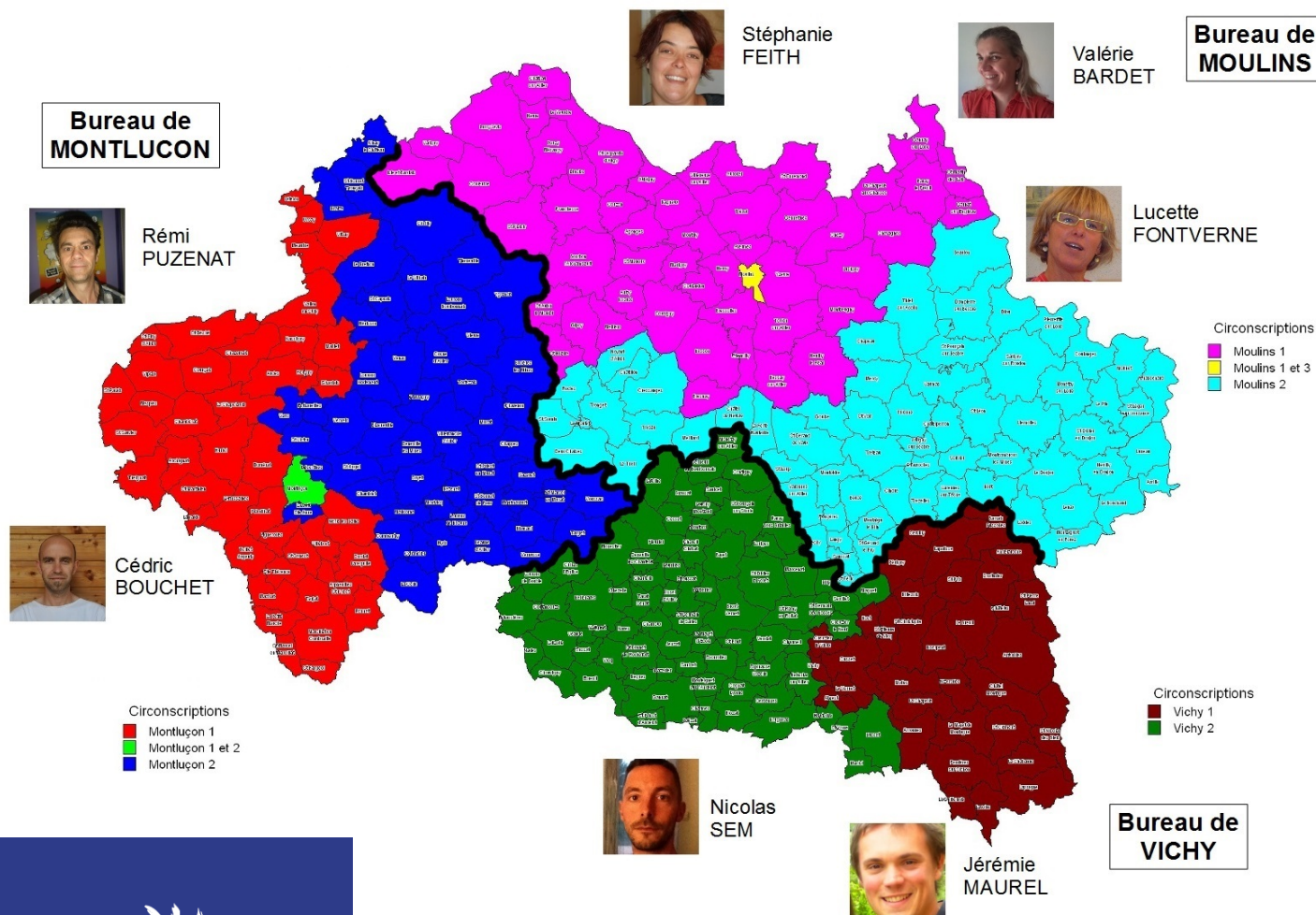
Tous ensemble, nous avons agi pour la création de l'ISAE. Toujours bloqué à 400 euros par an, son montant reste très insuffisant et encore loin de l'ISOE du second degré à 1 200 euros. Pourtant, depuis des mois, la ministre de l'Education nationale promet l'ouverture de discussion sur la revalorisation de l'ISAE. Mais, rien n'est encore acté. Porter l'ISAE à 1 200 euros est pourtant une première mesure de reconnaissance et d'égalité. C'est aujourd'hui une urgence.

C'est dans l'unité que nous gagnerons. C'est pour cette raison, que le SNUipp-FSU a décidé de solliciter les autres syndicats pour une adresse solennelle au président de la République qui vient d'annoncer " un effort de revalorisation de la fonction enseignante "

Dès maintenant, exigeons-le ensemble. Pour obtenir l'ISAE à 1 200 euros, pour tous les PE, nous vous proposons d'écrire à la ministre en vous rendant à l'adresse :

<http://isae1200.snuipp.fr/>

Les correspondants du SNUipp-FSU 03 pour 2015/2016



Les permanences

MONTLUÇON

Mardi
Mercredi matin
(en alternance)
Jeudi
Vendredi

MOULINS

Mardi
Mercredi matin
(en alternance)
Jeudi

VICHY

Mercredi matin
(en alternance)
Jeudi

15ème université d'automne du SNUipp-FSU, à Port Leucate

Cette année encore, Port Leucate, station balnéaire de l'Aude baignée par la Méditerranée, accueillera les universités d'automne du SNUipp-FSU.

Désormais reconnue comme le rendez-vous incontournable de l'école primaire, cette 15ème édition offre une nouvelle fois des entrées riches et variées. En réunissant chercheurs et enseignants, le SNUipp-FSU poursuit son ambition de participer à la transformation d'une école en quête de la réussite de tous les élèves.

Il faut voir grand pour l'École, pour ses élèves et ses enseignants. Il s'y engage avec appétit et détermination en continuant d'interroger tout à la fois les valeurs, les moyens en personnels et en crédits, les lourdeurs et les bonheurs de l'école, mais aussi l'extraordinaire inventivité et dynamisme dont font preuve les enseignants confrontés à des situations parfois difficiles.

Alors que la priorité au primaire peine à se concrétiser, que se mettent en place les nouveaux programmes de maternelle, que s'ouvrent des chantiers décisifs comme la révision des programmes de cycles 2 et 3, le SNUipp-FSU souhaite agiter et alimenter la réflexion professionnelle sans naïveté mais avec la conviction que les choix éducatifs qui seront faits seront décisifs pour l'avenir.

15^e

UNIVERSITÉ d'automne du SNUipp-FSU



16-17-18 OCTOBRE 2015 | PORT LEUCATE

Si vous souhaitez vous inscrire, contactez rapidement la section départementale (participation : 112€ par personne)

Des élu-e-s pour vous représenter dans les instances paritaires

CAPD

La Commission Administrative Paritaire Départementale est présidée par le DASEN. Elle statue sur l'ensemble des questions concernant les personnels.

Elle est consultée pour les titularisations, l'avancement d'échelon ou de grade, en matière disciplinaire, de disponibilités à la demande des personnels, de détachement et de réintégration, de notation, d'avancement, licenciement, mouvement, stages, listes d'aptitude, réadaptation, réemploi, congés de formation.

Vos représentants du SNUipp-FSU 03 :

Titulaires : **Lucette FONTVERNE**
Rémi PUZENAT
Stéphanie FEITH
Mireille MICHARD

Suppléants : **Nicolas SEM**
Valérie BARDET
Jean-Louis BRISOT
Marie-Josée REMONT

CDEN

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale

Il peut être consulté ou donner des avis dans tous les domaines concernant l'organisation et le fonctionnement du service public d'enseignement dans le département. Il réunit le préfet, le DASEN, des représentants des communes, du département, de la région, des représentants du personnel et des représentants des usagers (parents, associations...).

Vos représentants du SNUipp-FSU et de la FSU 03 :

Titulaires : *Vincent PRESUMEY (SNES-FSU)*
Nicolas SEM
Stephane ZAPORA (SNES-FSU)
Thierry CHAUDIER (SNEP)

Suppléants : *Juliette GRAND (SNES-FSU)*
Rémi PUZENAT
Valérie BARDET
Jérémie MAUREL

CHSCTD

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental est présidé par le DASEN.

Le rôle de ce comité est de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Vos représentants du SNUipp-FSU et de la FSU 03 :

Titulaires : *Vincent PRESUMEY (SNES-FSU)*
Jérémie MAUREL
Laure GEBEL (SNUACTE)
Frédéric PANNE

Suppléants : *Jean-claude JAVION (SNES-FSU)*
Juliette GRAND (SNES-FSU)
Véronique GRUMEAUX (SNUACTE)
Rémi PUZENAT

CTA

Le Comité Technique Académique est présidé par le Recteur.

Il est compétent pour l'organisation et le fonctionnement des établissements des 1er et 2nd degrés ainsi que pour les questions communes à l'organisation de ces établissements et des services administratifs, situés dans l'académie concernée.

Vos représentants du SNUipp-FSU et de la FSU 03 :

Titulaires : *Patrick LEBRUN (SNES-FSU)*
Sandrine MONIER
Stéphane ZAPORA (SNES-FSU)

CTSD

Le Comité Technique Spécial Départemental est présidé par le DASEN.

Il est compétent pour l'organisation et le fonctionnement du service des écoles et des collèges dans le département, la carte scolaire, le plan de formation continue.

Vos représentants du SNUipp-FSU et de la FSU 03 :

Titulaires : **Nicolas SEM**
Juliette GRAND (SNES-FSU)
Jérémie MAUREL
Vincent PRESUMEY (SNES-FSU)

Suppléants : **Rémi PUZENAT**
Laure GEBEL (SNUACTE)
Valérie BARDET
Thierry CHAUDIER (SNEP)

Commission Consultative Paritaire des non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement

Elle est obligatoirement consultée pour les licenciements (après période d'essai) et les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

Elles peuvent aussi être consultées sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires.

Vos représentants du SNUipp-FSU et de la FSU 03 :

Titulaires : *Catherine ERHARD (SNES-FSU)*
Suppléants : **Frederick PARIS**

Commission de réforme

Elle est présidée par le Préfet.

Elle donne un avis sur l'imputabilité au service d'un accident du travail, ou d'une maladie (entraînant un congés longue maladie ou longue durée) et le taux d'invalidité qui en découle.

Vos représentants du SNUipp-FSU 03 :

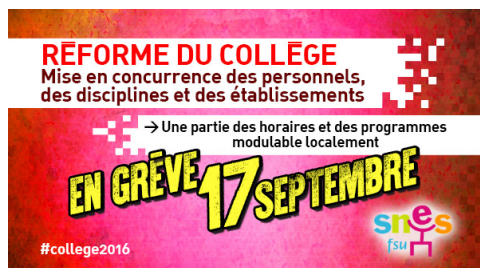
Titulaires : **Jean-Louis BRISOT**

Agenda

Mardi 15 septembre :
CTSD
à Yzeure, à 14h15.

Mardi 22 et mercredi 23 septembre :
Conseil National du SNUipp-FSU
à Paris.

Lundi 12 octobre :
Réunion d'information syndicale
à Moulins de 17h à 20h.



Jeudi 24 septembre
Réunion d'information syndicale
« AESH »
à Moulins à 14h.

Mardi 13 octobre :
Réunion d'information syndicale
à Vichy de 17h à 20h.
à Montluçon de 16h à 19h.

Contacts

MONTLUCON

Cédric BOUCHET
Rémi PUZENAT

2 rue des Conches
03100 MONTLUCON

04 70 03 85 90

snu03@snuipp.fr

MOULINS

Valérie BARDET
Stéphanie FEITH
Lucette FONTVERNE

42 rue du Progrès
03000 MOULINS

04 70 44 38 32

snuipp03.moulins@wanadoo.fr

VICHY

Jérémy MAUREL
Nicolas SEM

Bourse du travail
03200 VICHY

04 70 97 78 91

snuipp.vichy@wanadoo.fr

Réseau Education Sans Frontières



Le réseau Education Sans Frontières est un réseau d'associations, de syndicats, d'individus dont fait partie la FSU. Sa vocation est de défendre les enfants scolarisés et leurs familles sans papiers.

Vous pouvez suivre l'actualité de RESF en consultant le site <http://www.educationsansfrontiere.org> et contacter le réseau dans l'Allier en envoyant un courriel à resf03@gmail.com

Le SNUipp FSU 03 sur internet :
<http://03.snuipp.fr>



: Snuipp Fsu Allier



: @SNUipp_FSU03

POUR MON MÉTIER | POUR MOI
POUR L'ÉCOLE

SE SYNDIQUER, C'EST
Utile

Vous voulez un syndicat offensif et constructif ?
Vous voulez être représenté(e) dans les différentes instances ?
Vous voulez des interlocuteurs disponibles et au contact des réalités de terrain ?

ADHEREZ !

(66% du montant de votre cotisation est déduite de vos impôts)

Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL)

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp FSU. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au :

SNUipp-FSU 03, 2 rue des Conches 03100 MONTLUCON



Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, des Professeurs des Écoles
et des PEGC de l'Allier

